

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d' ARRAS
Canton de BAPAUME
Commune de **METZ-EN-COUTURE**
tél: 03.21.48.31.75
[mairie.metzencouture@orange.f](mailto:mairie.metzencouture@orange.fr)

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 à 18 HEURES 30

Convocation : 30/06/2017

Affichage : 22/06/2017

L'an deux mille dix sept, le trente juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez - Mr Lionel Delsaut- Mr Thierry Fontaine- Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Stéphanie Plaisant- Mme Corinne Obry. Mme Lucette Cathelain. Mr Jean-Luc Capon. Mr Frédéric Gérard.

Etaient absents excusés :Mrs Richard Risso et Philippe Coquel.

Était absent : M Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 -le remplacement de la secrétaire de Mairie :

Monsieur le Maire fait part aux membres que Madame Emmanuelle Lepage, Rédacteur Territorial à la mairie de Tournant en Brie remplacera Mme Colette Michel à Compter du 11 septembre 2017.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la création d'un poste de Rédacteur Territorial avec attribution de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) et de la NBI (nouvelle bonification indiciaire).

A l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal décident la création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps partiel à hauteur de 23 heures hebdomadaires, compris l'attribution de l'IFTS et de la NBI.

2-Election de 3 délégués et 3 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017, dans le respect des règles électorales rappelées par la Préfecture.

Sont élus délégués à la majorité absolue (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats.) : Mr Michel Lalisce, Mme Chrystèle Lectez, MrJean-Luc Capon.

Sont élus délégués suppléants à la majorité absolue (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) : Mme Lucette Cathelain, Mr Frédéric Gérard, Mr Lionel Delsaut.

(Mr Frédéric Gérard et Mr Lionel Delsaut ont obtenu le même suffrage, compte tenu de l'âge des candidats, Mr Frédéric Gérard se positionne à la 2^{ème} place derrière Madame Lucette Cathelain.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue **le mercredi 19 juillet 2017 à 18h30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 20h30.